



**DEPARTEMENT DU CHER**  
**MAIRIE de VALLENAY (Cher)**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE MUNICIPAL n°68-2024**  
**du 14 novembre 2024**  
**temporaire de circulation et de stationnement à l'occasion du Marché de Noël**

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité d'interdire le stationnement et la circulation dans la Cour du Château Fort,

Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

**Article 1** – Du jeudi 21 novembre 2024 à partir de 16h00 jusqu'au lundi 25 novembre 2024 à 20h00, la circulation et le stationnement seront interdits dans la Cour du Château Fort (hormis pour les exposants et les riverains).

**Article 2** – Du jeudi 21 novembre 2024 à partir de 16h00 jusqu'au lundi 25 novembre 2024 à 20h00, la circulation sera interdite dans la Cour du Château Fort (sauf pour les exposants et les riverains), la rue sera barrée entre le n°3 et le n°9 de la Cour du Château Fort, puis entre les parcelles cadastrées n° AA 106 et AA 108, ainsi qu'entre les parcelles n° AA 113 et AA 110.

**Article 3** - Tout stationnement sur les zones précitées sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

**Article 4** - La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la ville.

**Article 6** - La gendarmerie de Châteauneuf sur Cher et le Maire de la commune de Vallenay sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,  
Le 14 novembre 2024

Le Maire Adjoint,  
Mireille CHARBY

Diffusion sur le site internet de la commune  
<http://www.mairie-vallenay.fr> le : 18/11/2024

